

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 22 JUIN 2018**

Date de Convocation : <b>15/06/2018</b>
Nombre de conseillers en exercice : <b>11</b>
Présents : <b>9</b>
Absents : <b>2</b>

L'an Deux Mille Dix Huit, le Vingt Deux Juin à Vingt heures Trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en mairie sous la présidence d'Hugues CRIGNON, Maire.

Etaient présents : Mmes Laetitia JUMEL, Michèle JUMEL et Mrs : Olivier BELLAY, Jérôme CHATELET, Hugues CRIGNON, Jean-Marie DUVALET, Aurélien LECLERC, Christophe PELAN, Maxime SENENTE.

Absents : Marie Christine LYLEIRE et Jean-Marie GAMAIN

Secrétaire de séance : Michèle JUMEL

**Objet : Travaux de restauration de l'intérieur de l'église**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal l'ouverture des plis par la commission « travaux » relatifs aux les travaux de l'intérieur de l'église.

Deux offres ont été réceptionnées par la mairie. :

- 1) Entreprise Charpentier PM
- 2) Entreprise De Pierre

L'analyse de ces 2 offres sera effectuée par le bureau BELLARD Alexandre, Economiste de la construction.

Société	Ville	Prix HT
DE PIERRE	Camon (80)	Tranches 1 et 2 : 128 300.00€
CHARPENTIER PM	Beauvais (60)	Tranches 1 et 2 : 84 963.30€ Tranches 3 et 4 : 44 676.00€

La commission travaux se réunira prochainement pour étudier l'analyse des offres effectuée par Mr Alexandre BELLARD

**Objet : Projet éolien de Daméraucourt**

Par délibération en date du 2 décembre 2014, la commune de Daméraucourt (60) a « accordé à WKN France le droit d'étudier la faisabilité et l'implantation d'un projet éolien sur son territoire »

Le projet consiste à construire et exploiter un parc éolien de 6 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Daméraucourt (60), dont l'électricité produite sera injectée sur le réseau

électrique existant, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'état et la population, et en conformité avec les textes et réglementations en vigueur.

Afin de permettre la mise en place de ce projet, la société de projet Parc Eolien de Daméraucourt SAS, ayant soumis au Conseil Municipal de Daméraucourt une convention de servitudes et permissions de voirie concernant le chemin rural n°6 dit de la Motte, le chemin rural des Cornets, dit Chemin rural des Cornets, le Chemin rural dit de la Voirie et la voie communale n°1 de Daméraucourt souhaite préciser le montant de cette convention (8 000€ annuels indéxables et 120 000€ unique et forfaitaire) et la durée (40 ans maximum).

Il est entendu que l'ensemble des frais relatifs au projet et aux études seront à la charge de la société Parc éolien de Daméraucourt SAS.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'exécution des servitudes d'accès, d'enfouissement des câbles et des réseaux, de survol et de préservation du rendement du Parc Eolien concernant le chemin rural n°6 dit de la Motte, le chemin rural des Cornets, dit Chemin rural des Cornets, le Chemin rural dit de la Voirie et la voie communale n°1 de la commune de Daméraucourt (60), par la société Parc Eolien de Daméraucourt SAS, contre le versement d'un loyer annuel de 8 000€ (Huit mille euros) indéxable pour une durée maximale de 40ans et un versement unique et forfaitaire de 120 000€ (cent vingt mille euros).

### **Objet : PLUI-H**

Monsieur le maire assistera à une réunion le 03 juillet 2018 avec un cabinet d'étude choisi par la CCPV afin de faire connaître à la CCPV nos choix en matière d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite garder le périmètre de la carte communale existante.

### **Questions diverses**

Une réunion est prévue le 26 juin avec les membres du CCAS à 19h30 afin de préparer le colis des aînés pour le 14 juillet.

10 tickets piscine seront distribués aux enfants et adolescents (de 04 ans à 20 ans) de la commune.

Levée de séance 22h30